

Union du Mareyage Français

Contribution UMF

Contribution au rapportage relatif à la mise en œuvre du Plan de Gestion Anguille.

23 juillet 2024

Contexte :

Le mareyage français regroupe 430 entreprises pour 7.700 salariés et il est principalement constitué de petites et moyennes entreprises littorales. Intermédiaire technique et commercial, le mareyeur assure quotidiennement la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture vers ses clients de l'aval de la filière (restaurateurs, grossistes *etc.*).

Détentrices d'un savoir-faire technique et commercial développé autour des produits aquatiques (découpe, filetage, conditionnement...), les entreprises de mareyage disposent d'une place essentielle dans la filière pour la bonne valorisation des produits issus de la pêche française, et ce malgré les contraintes liées à une grande diversité de produits et l'imprédictibilité de l'offre et de la demande. Ce rôle crucial a notamment pu être démontré dans le cadre de la filière anguille française.

Actrices indispensables de cette filière, les entreprises de mareyage spécialisées dans la gestion de cette espèce souscrivent largement aux objectifs communautaires visant à reconstituer les stocks. Ceux-ci permettront en effet de préserver une ressource fragilisée par des activités anthropiques qui ont dégradé et dégradent les milieux.

L'UMF salue ainsi les travaux conjointement réalisés entre le DEB et la DGAMPA en vue de dresser le rapportage de la mise en œuvre du Plan de Gestion Anguille pour l'année 2024. En effet, la reconstitution du stock d'anguille ne peut être effective sans une concertation entre les différents acteurs ayant un impact sur la ressource et les milieux (qualité de l'eau, continuité écologique, simplification des régimes trophiques).

Cette présente contribution permet de revenir sur certains points jugés cruciaux qu'il serait nécessaire d'intégrer dans le rapportage final. L'UMF **s'associe par ailleurs aux différents avis et remarques émis par les représentants des producteurs qui disposent d'une expertise certaine sur l'état du stock de cette espèce.**

Fragilité socio-économique de la filière anguille française :

En premier lieu, il est rappelé que la pérennité de la filière anguille est aujourd'hui largement remise en question. En 20 ans, son chiffre d'affaires est passé de **100 millions d'euros à 20 millions d'euros**, fragilisant *de facto* l'ensemble des maillons du secteur (producteurs, mareyeurs, poissonniers). Si cette dégradation s'explique en partie par la limite des captures imposée par le plan de gestion anguille, d'autres facteurs viennent également bousculer le modèle économique de ces différents opérateurs :

- **La clé de répartition entre marché de consommation et de repeuplement actuellement utilisée ne permet pas de valoriser au mieux la ressource.** Il est en effet rappelé que le marché de la civelle destinée au repeuplement est moins rémunérateur que celui de la civelle destinée à la consommation (entre 150 et 200€ de différence par kilo). Par conséquent, l'UMF invite l'Administration française à préciser que la mobilisation de certaines dispositions réglementaires permettrait de revoir cette clé de répartition et renforcerait alors l'ensemble du secteur.
- Aussi, l'impossibilité de destiner les civelles produites en France au marché asiatique, pourtant dynamique et rémunérateur, porte préjudice aux producteurs et mareyeurs français. L'UMF indique qu'aujourd'hui, les civelles commercialisées par **les pêcheurs américains sur le marché asiatique sont valorisées à environ 3 500 €/kg**, quand **elles ne sont valorisées qu'à 400€/kg lorsqu'elles sont commercialisées par les pêcheurs français sur le marché**

européen. En outre, il peut être espéré que l'ouverture d'un tel marché viendrait dissuader les opérateurs de se tourner vers des trafics illégaux.

- Les ouvertures de pêche prévues dans le cadre des mesures de gestion actuelles **compromettent le fonctionnement des entreprises.** En imposant des périodes de pêche très courtes suivies de périodes d'inactivité, les entreprises de mareyage peinent à trouver et garder une main-d'œuvre qualifiée. Elles doivent par ailleurs modifier leurs outils de production en vue d'améliorer les capacités de stockage, appelant ainsi à des investissements supplémentaires. Ces impacts doivent être systématiquement qualifiés voire quantifiés en amont de l'adoption de telles mesures.

Évaluation de la biomasse et impacts liés à l'activité de pêche :

Dans ce contexte économique sévère, il est nécessaire de fonder les mesures de gestion de l'espèce sur des connaissances fines de la ressource et de déterminer des objectifs réalistes en matière de biomasse à atteindre.

- Le renforcement de cette connaissance passe en premier lieu par **une meilleure évaluation de la biomasse.** Si les efforts mis en œuvre pour affiner les modèles et les données utilisées sont largement salués par l'UMF, il apparaît néanmoins que les observations du terrain ne coïncident pas toujours avec les résultats de modalisation obtenus. Ceci se remarque en particulier dans les grands milieux (comme les milieux estuariens), pour lesquels les observations des producteurs dénotent des prédictions. **L'utilisation des données obtenues par les pêcheurs professionnels apparaît dès lors nécessaire en vue d'affiner au mieux ces modèles.**
- En outre, l'UMF s'interroge sur **l'absence de prise en compte du repeuplement dans l'évaluation de l'état de la ressource.** D'importantes mesures ont été mises en place par la filière pour s'assurer de la viabilité des poissons destinés au repeuplement. Le mareyage a notamment participé à l'évolution de ces pratiques en s'efforçant d'améliorer les conditions de stockage et les techniques de transport. Ceci a conduit à la diminution du taux de mortalité et a ainsi logiquement permis d'améliorer l'effet du repeuplement.
- L'UMF revient sur l'objectif B_0 fixé en vue d'atteindre le bon état du stock d'anguille. Ces dernières années, les milieux aquatiques ont été largement modifiés par les infrastructures humaines (ouvrages hydroélectriques, assèchement des zones humides, recalibrage et modification du tracé des cours d'eau, pollution des cours d'eau, augmentation des populations d'espèces prédatrices) conduisant de fait à une dégradation de l'habitat des anguilles. L'objectif de biomasse n'étant alors pas atteignable, il advient de **réviser les références utilisées.**

Impacts des autres activités anthropiques :

S'il est aujourd'hui largement admis que la seule filière pêche n'est pas à l'origine de la dégradation de l'état du stock d'anguille, il apparaît important de ne pas systématiquement s'appuyer sur sa responsabilité dans la gestion de cette espèce. L'UMF appelle ainsi à accentuer les efforts de gestion vers des mesures qui permettraient :

- **De restaurer les milieux dulcicoles**, ce qui passe à la fois par une accélération des travaux de mise aux normes des infrastructures considérées comme des obstacles à la continuité écologique et par une connaissance des conséquences de ces mises aux normes sur la restauration effective des milieux ;
- **D'améliorer la qualité de l'eau et la restauration des frayères** (avec par exemple la mise aux normes des stations d'épuration) ;
- De mieux comprendre l'impact des espèces prédatrices sur la ressource ;
- D'évaluer l'impact de la pêche non professionnelle sur l'état de la ressource.

En conclusion, l'UMF appelle à ce que la version finale du rapportage :

- inclut une **analyse socio-économique** des conséquences des mesures de gestion sur l'ensemble des opérateurs de la filière anguille ;
- précise les **limites des méthodes d'évaluation** de la biomasse et appelle à une **réévaluation des objectifs** à atteindre ;
- explicite le besoin **d'accentuer les efforts consentis par les autres agents économiques** (hydro-électriciens, stations d'épuration, etc) qui impactent l'habitat des anguilles.